

# EKIPEA

EN PERMANENCE À VOS CÔTÉS



## Le concept innovant de gestion et comptabilité pour les CE !



Virginia et Thierry Colin.

L'histoire commence en 2000, avec création par Thierry Colin du logiciel 123CE (logiciel intégré de gestion de CE en ligne), réelle innovation à une époque où le « cloud » ne faisait pas encore totalement partie de notre vocabulaire. Virginia l'a rejoint en 2006 pour développer ensemble la société et en faire le n°2 du marché des éditeurs de logiciels pour CE en quelques années. La vente à Kalidea, en 2011, avait pour objectif d'aller encore plus loin. Mais l'histoire en aura voulu autrement... et une page se tourne en janvier 2017. Ils décident alors de faire bouger les lignes avec la création d'un nouveau concept innovant : EKIPEA. Un retour aux sources...

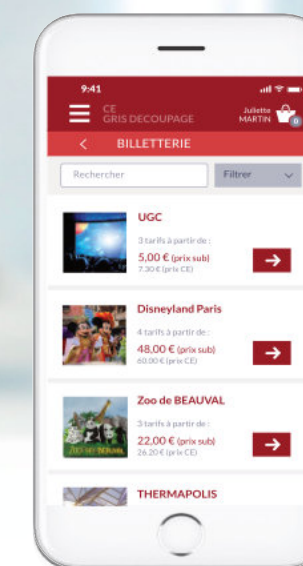
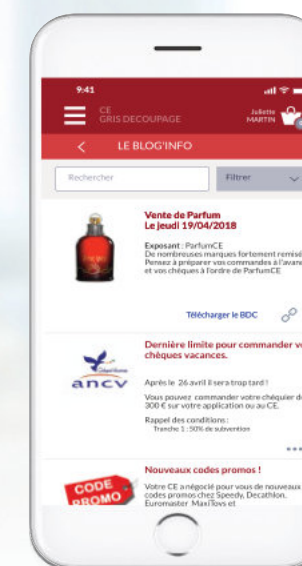
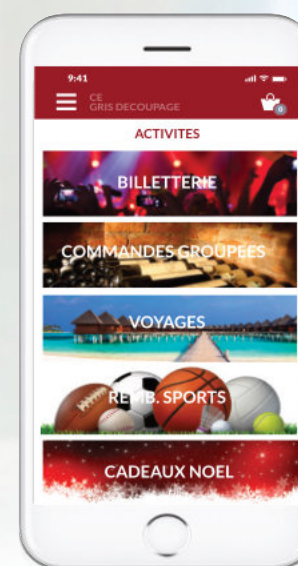
En quoi EKIPEA est une réelle innovation dans le monde des logiciels de CE ?

TC : EKIPEA c'est avant tout un Service. L'idée est de proposer une solution aux petits et moyens CE, qui en général, n'ont pas les budgets pour embaucher un salarié permanent et rencontrent souvent des difficultés dans la mise en place et l'utilisation des logiciels du marché. Ces

élus ne sont ni informaticiens, ni comptables et pourtant on leur demande maintenant de tenir une réelle comptabilité sur des logiciels de plus en plus complexes. Nous avons conçu une plateforme logicielle sur laquelle nous travaillons directement avec les élus de CE et notre partenaire Expert-Comptable (Batt & Associés) pour tenir la gestion et les comptes du CE. Nous nous occupons,

pour eux et avec eux, de tout le *back-office* et de la comptabilité ; charge au CE de simplement saisir ses ventes, inscriptions et factures sur une application mobile (ou web) très simple d'utilisation. VC : Plutôt que de développer un N+unième logiciel, nous avons pensé « besoin des élus » ; besoins que je connais très bien pour avoir dirigé le Service Clients de Kalidea pendant

« Il n'y a pas besoin de formation, la prise en main de l'application est immédiate ! »



plusieurs années, et avoir vu les dégâts causés par des logiciels qui sont devenus très complexes pour répondre aux besoins d'une minorité de gros comité d'entreprise.

Quels sont les avantages de votre solution ?

VC : C'est avant tout la simplicité d'usage, le côté ludique de l'Application mobile, et le gain de temps pour les élus. Ils peuvent compter sur nous pour tout ce qui est chronophage et fastidieux. Avec EKIPEA, paramétrage d'activités, rapprochement bancaire et clôture comptable, pour ne citer qu'eux, ne seront plus que des mauvais souvenirs. Nous travaillons en équipe avec les élus. La prise en main de l'application est immédiate. Il n'y a même pas besoin de formation. Tout ce temps de gagné, c'est autant de temps passé directement pour les salariés, et entretenir le lien social.

TC : Les obligations comptables des CE se sont renforcées ces dernières années et la législation évolue sans cesse, à commencer par le passage au CSE. Avec EKIPEA, et notre cabinet d'expertise-comptable partenaire, le CE a la garantie d'être en parfaite conformité avec la

législation. Nos offres peuvent comporter également une prestation de conseil en droit social par un avocat spécialisé.

Un gestionnaire dédié « permanent(e) de CE » que vous appelez Coékipier, un logiciel et une application mobile, et un Expert-Comptable ! Cela doit coûter très cher non ?

TC : Détrompez-vous ! Notre objectif est que chaque CE puisse concilier nos services avec ses autres dépenses de fonctionnement. Nos tarifs débutent à partir de 80 € TTC par mois tout inclus pour un petit CE de moins de 75 salariés. Les frais de mises en service sont minimes. Pour un plus gros CE cela peut représenter quelques centaines d'euros par mois tout au plus en fonction de la formule choisie.

VC : Nos offres sont forfaitaires et illimitées, chaque client peut solliciter son Coékipier ou sa Coékipière aussi souvent que nécessaire. Avec EKIPEA, le « logiciel » (la plateforme) est gratuit, les élus ne paient finalement que le Service. Évidemment c'est beaucoup moins cher que d'embaucher un salarié même à temps partiel, et moins cher qu'un logiciel CE ou qu'un Expert-Comptable en direct.

Avez-vous des nouveautés depuis la rentrée ?

TC : Nous n'avons pas oublié la problématique de la communication vers les salariés et nous lançons Pocket'CE : l'application mobile des salariés. Elle est partie intégrante des offres EKILIBRE et EKIMOTION, mais nous la proposons également en application de communication autonome (sans la gestion des ASC) pour un abonnement annuel très abordable et le moins cher du marché. Moins de 500 € TTC par an pour un CE de moins de 300 salariés ! Et même 360 € TTC pour les plus petits.

VC : Nous proposons même une version gratuite de Pocket'CE. Elle sera limitée à quelques articles sur le Blog et un seul PV de CE, mais sera, y compris dans sa version gratuite, un bel outil de communication ! N'hésitez pas c'est le cadeau d'EKIPEA !

Et au fait, pourquoi EKIPEA ?

VC : Nous travaillons en équipe avec vous ! Ekipea : l'équipe est là !

[www.ekipea.fr](http://www.ekipea.fr)  
[contact@ekipea.fr](mailto:contact@ekipea.fr)